Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1970)

Rubrik: Services de soutien

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Service international de recherches (Arolsen)

En 1970, année de son 25e anniversaire, le Service international de recherches (SIR), dont le CICR assume la direction depuis 1955, a reçu 123 329 demandes. Ce nombre n'est que légèrement inférieur à la moyenne annuelle des quinze dernières années (149 381), période au cours de laquelle le plus élevé fut atteint en 1957 avec 203 801 demandes et le plus bas en 1963 avec 100 799 demandes.

Les demandes de certificats d'incarcération et de résidence, qui sont en relation avec la loi d'indemnisation entrée en vigueur dans la République fédérale d'Allemagne en 1953, ont de nouveau formé la majeure partie de ces demandes (71 169). Les demandes d'actes de décès se sont élevées à 7 173, les demandes de documents ayant trait à des cas de maladie à 6 270, les demandes de recherches individuelles à 5 640 et les demandes de photocopies à 2 208, le reste constituant des demandes d'informations diverses (30 869).

Après avoir examiné toutes ces demandes, le SIR a donné, en 1970, 169 106 réponses, sous forme de certificats d'incarcération et de résidence, d'actes de décès, de documents ayant trait à des cas de maladie, de rapports, de réponses positives et négatives, de lettres explicatives ainsi que de photocopies.

L'établissement des fiches de référence, pour les documents anciens et nouvellement acquis, a passé de 632 006 en 1969 à 1 046 869 en 1970. Ainsi 1 075 265 fiches ont été classées dans le fichier central (627 822 en 1969). Il s'agit du nombre le plus élevé depuis 15 ans. A la fin de 1970, le fichier central comprenait 30 millions de fiches.

Enfin, mentionnons que l'acquisition de nouveaux documents provenant des camps de concentration, de la Gestapo, des prisons et autres lieux de détention, ainsi que de documents d'ordre général a été, comme les années précédentes, très importante.

Services de soutien

SERVICE DES DÉLÉGATIONS

En 1970, le CICR a mis sur pied un Service des délégations, ayant pour tâche essentielle le recrutement et la formation des délégués.

Durant sa première année d'activité, le Service des délégations a traité environ 330 offres de services. Sur ce nombre, 65 candidats ont été choisis pour prendre part à deux cours de formation qui se sont déroulés au Centre de rencontres de Cartigny (Genève) respectivement du 10 au 14 mai et du 22 au 26 novembre 1970. Un troisième cours, destiné à 18 membres du Groupe pour les missions internationales (GMI), établi à Berne, a eu lieu du 10 au 11 décembre 1970.

Organisés en liaison avec l'Institut Henry-Dunant, ces cours doivent permettre aux futurs délégués d'acquérir une bonne connaissance de la mission du CICR et des Conventions de Genève. A cet effet, les candidats — qui ont au préalable reçu une documentation adéquate — participent non seulement à des cours théoriques, mais également à des exercices pratiques par groupes (entretiens avec les autorités et les détenus ; démarches à effectuer en cas de conflits ; action de secours, etc.). Outre l'histoire et l'organisation de la Croix-Rouge, le délégué et la délégation, d'autres cours plus spécialisés sont donnés sur le protocole, l'Agence centrale de recherches, l'hygiène tropicale. Avant son départ en mission, le candidat effectue encore un stage de plusieurs jours au siège du CICR.

Le Service des délégations s'est simultanément efforcé de constituer une réserve de candidats-délégués, comprenant soit des délégués ayant déjà effectué une ou plusieurs missions et qui souhaitent renouveler cette expérience, soit des candidats ayant suivi un cours de formation.

Enfin, il a mis au point une « valise du délégué », contenant le matériel nécessaire à l'installation d'une délégation.

SERVICE DU PERSONNEL SANITAIRE

En 1970, le Service du personnel sanitaire s'est attaché avant tout à répondre aux nombreuses demandes d'infirmières concernant le placement, la formation professionnelle, les stages, les bourses, la reconnaissance de diplômes étrangers ainsi que les offres de services pour les missions. Il a également été en contact à ce sujet avec les organisations professionnelles et les Sociétés nationales

de la Croix-Rouge. Enfin, il a pris une part active à l'action de secours en Jordanie [1], cela aussi bien au siège que sur le terrain.

Missions: Du 13 au 15 mai, Mlle Pfirter, chef du Service du personnel sanitaire, s'est rendue à Bremen, afin de représenter le CICR à l'Assemblée générale des Associations d'infirmières de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne.

En outre, sur l'invitation de la présidente du Conseil international des infirmières, elle a participé au premier « Séminaire consacré à la législation sur les soins infirmiers », qui s'est tenu à Varsovie du 6 au 20 juillet. A cette occasion, Mlle Pfirter a présenté un exposé sur les « Droits et devoirs des infirmières définis par les Conventions de Genève de 1949 ». Elle a ensuite été reçue par la Croix-Rouge polonaise, du 21 au 23 juillet.

Mlle Pfirter a fait partie de la mission médicale d'urgence envoyée en Jordanie afin de venir en aide aux victimes des détournements d'avions, du 10 au 14 septembre.

Le 8 mai et le 24 novembre, elle a assisté aux 13e et 14e Entretiens sur le Droit international médical, à Genève.

Publications: Afin d'intensifier la diffusion des Conventions de Genève auprès du personnel infirmier, le Service du personnel sanitaire avait édité, en 1969, une brochure rédigée en français, anglais, espagnol et allemand, intitulée: « Droits et devoirs des infirmières, définis par les Conventions de Genève du 12 août 1949 ». Cette brochure, qui connut d'emblée un grand succès, a été réimprimée, en 1970, à 5000 exemplaires en anglais et 5000 exemplaires en français. Elle a de plus été traduite en arabe par la Croix-Rouge libanaise et en finnois par la Croix-Rouge finlandaise. Au total, 17 000 exemplaires en français, anglais, espagnol et allemand se sont vendus en 1970.

SERVICE DES INVALIDES DE GUERRE

Suite aux investigations menées les années précédentes, le Service des invalides de guerre a mis sur pied, en 1970, un atelier de prothèses à Sanaa, capitale de la République arabe du Yémen.

---

[1] Voir p. 68 ss. du présent rapport.

A cet effet, il s'est assuré les services d'un technicien néerlandais spécialisé dans la fabrication des prothèses qui, après avoir choisi le matériel indispensable, se rendit en mars à Sanaa, où les autorités mirent à sa disposition de vastes locaux. Il s'occupa aussitôt de leur aménagement ainsi que du recrutement de jeunes Yéménites destinés à recevoir une formation de base.

C'est en juin que le centre orthopédique — le premier du genre créé par le CICR dans cette partie du monde — commença la fabrication des prothèses, et c'est à ce moment-là également qu'un physiothérapeute suisse se rendit à Sanaa. Il avait pour mission de préparer les amputés, par des exercices appropriés, au port de leur prothèse puis, lorsque celle-ci est ajustée, de les aider à s'y habituer peu à peu par des mouvements de gymnastique, des massages, et par la pratique du sport.

L'atelier de prothèses du CICR a été inauguré officiellement le 8 août, en présence du premier ministre et des ministres de la Santé, de l'Information et de la Culture de la République arabe du Yémen, ainsi que des représentants de l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

A la fin de l'année 1970, 108 invalides étaient inscrits au centre et 30 d'entre eux avaient déjà reçu leur prothèse. La fabrication des prothèses et les techniques de la physiothérapie étaient enseignées à 6 « apprentis » prothésistes (menuisiers et mécaniciens) et à un « apprenti » physiothérapeute, lui-même amputé.

Le CICR a en outre supporté les frais d'appareillage de deux prisonniers de guerre invalides au Laos.

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

En 1970, l'activité du Service des télécommunications du CICR s'est poursuivie à un rythme élevé. Le Service compte deux stations principales à Genève : la première, inaugurée en 1964, comprend deux émetteurs-récepteurs du type radio-amateur. Bien qu'encore parfaitement valables, ceux-ci ne sont pas conçus pour assurer un service continu de vingt-quatre heures. La seconde, installée à la fin de 1969, est équipée avec du matériel commercial prévu pour être en service vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les messages

peuvent être transmis soit en télégraphie ou téléphonie, soit en radio-télétypie, sur toutes les fréquences entre 2 et 30 mégacycles.

Quant à l'équipement des missions, les expériences faites ont montré que les nouvelles stations mobiles introduites en 1968 avaient non seulement amélioré l'efficacité des liaisons avec le terrain, mais qu'une brève instruction suffisait à n'importe quel médecin ou délégué, sans connaissances techniques particulières, pour utiliser ces stations.

En 1970, le CICR a maintenu ou installé des stations radio dans les pays suivants :

République arabe du Yémen : Après une interruption de quelques mois, la liaison avec Sanaa fut rétablie le 18 janvier 1970. Cette radiocommunication s'est effectuée en radiotélégraphie jusqu'à la fin de septembre, puis en radiotéléphonie à partir de cette date.

Une station radiotéléphonique a également été établie entre la délégation du CICR à Sanaa et la mission médicale du CICR à Sadaa puis à Hodeida.

Nigéria : La liaison radio avec le Nigéria a pris fin le 30 juin 1970. Elle avait été précédée par l'interruption des liaisons avec Umuahia (ex-zone sécessionniste), le 9 janvier, Cotonou (Dahomey), le 16 février, et Santa-Isabel (Guinée équatoriale), le 23 février. Dans ce dernier pays se terminait une activité qui avait débuté le 15 décembre 1967.

Brésil: La première liaison par radiotéléphonie a été établie avec la mission médicale du CICR en Amazonie brésilienne le 23 mai. Des contacts réguliers ont eu lieu jusqu'au 6 août. Pour ce faire, la mission médicale avait dû emmener avec elle un groupe électrogène. Les médecins avaient reçu des instructions pour l'utilisation d'un poste radio émetteur-récepteur, y compris la pose d'une antenne directionnelle sur mât télescopique.

Jordanie, Liban et Syrie : Un jour après les détournements d'avions en Jordanie, soit le 7 septembre, un opérateur radio ainsi que l'équipement nécessaire étaient dépêchés à Amman par le CICR. Les autorités jordaniennes ayant accordé sans délai une concession pour l'exploitation d'un tel réseau radio, la première liaison radiotélégraphique fut inaugurée avec Amman le 8 sep-

tembre. A la suite de la guerre civile en Jordanie, une liaison radio fut également établie avec Beyrouth dès le 26 septembre et avec Damas dès le 28 octobre.

Le nombre total des radiogrammes échangés entre Genève et le terrain a passé de 2 850 en 1969 à 3 300 en 1970, représentant environ 165 000 mots.

Enfin, le 11 novembre 1970, le CICR a demandé une autorisation exclusive au Directeur des télécommunications à la Direction générale des PTT à Berne pour l'entraînement des opérateurs radio membres du « Groupe pour Missions internationales » (GMI), susceptibles d'être engagés dans les 48 heures par le CICR en cas de catastrophes ou de conflits. Cet entraînement devrait se faire à l'aide d'émissions radio de la Station HB C-88 du CICR.

SECOURS

Relations du conseiller économique du CICR avec la CEE

Parmi les nombreuses activités concernant les secours, il convient de mentionner la tâche spécifique du Conseiller économique du CICR qui s'est efforcé, en 1970, de développer ses contacts avec la Communauté économique européenne (CEE), à Bruxelles.

Les transactions suivantes ont eu lieu :

1) *Accord, sous forme d'échange de lettres entre le CICR et la CEE, relatif à la fourniture de 600 tonnes de bouillie et 3000 tonnes de potage aux victimes du conflit au Nigéria.*

Le CICR devait procéder, pour son compte, à une adjudication pour la fabrication des bouillies et potages, y compris la fourniture d'autres produits entrant dans la composition de ces aliments. Les frais de fabrication seraient ensuite remboursés par la CEE.

A la fin de 1970, la fabrication de 2000 tonnes de potage et 400 tonnes de bouillies était achevée. La CEE avait ouvert, à cet effet, un crédit de 600 000 dollars.

2) *Accord entre le CICR et la CEE relatif à la fourniture de lait écrémé en poudre, à titre d'aide alimentaire.*

Cet accord, portant sur la livraison, jusqu'à fin septembre 1971, de 3000 tonnes de lait en poudre, pour une valeur de 3 millions de dollars, frais de transport non compris, a été signé le 25 mars 1970 à Bruxelles par M. Raymond Courvoisier, assistant spécial du Président et directeur du département des opérations. A la fin de décembre 1970, les attributions suivantes ont été faites: Inde (action Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge), Jordanie et République démocratique populaire du Yémen.

3) *Accord entre le CICR et la CEE relatif à la fourniture de produits céréaliers à titre d'aide alimentaire.*

Cet accord, portant sur la livraison de 4 500 tonnes de céréales brutes, pour une valeur de 700 000 dollars, frais de transport non compris, a été signé le 25 mai 1970 à Bruxelles, par M. Courvoisier.

A la fin de 1970, 1 550 tonnes sous forme de farine de blé avaient été attribuées aux pays suivants: Jordanie, République arabe unie, République démocratique populaire du Yémen, Soudan.

4) *Echange de lettres du 17 décembre 1970 relatif à l'aide alimentaire au Pakistan oriental.*

La catastrophe survenue le 13 novembre 1970 au Pakistan oriental a incité le CICR à proposer à la CEE de libérer, pour l'action de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, du contingent destiné au Nigéria, 200 tonnes d'aliments complets (bouillie) pour enfants et 1000 tonnes d'aliments complets (potage) pour adultes. La CEE a donné suite à cette demande et a chargé le CICR d'organiser le transfert par avion à Dacca dans la limite d'un plafond de 850 000 dollars.

Entre le 29 novembre et le 7 décembre 1970, 23 avions ont transporté 905 tonnes de vivres d'Europe à Dacca. Le solde de 295 tonnes a été embarqué le 22 décembre 1970 pour Chittagong.

5) *Echange de lettres (en novembre 1970) relatif à l'aide alimentaire aux victimes des inondations en Roumanie.*

La CEE a demandé au CICR de servir d'intermédiaire pour faire parvenir à la Roumanie 1000 tonnes de lait en poudre pour une

valeur de 1 million de dollars, frais de transport non compris. La Ligue des Sociétés nationales de la Croix-Rouge se chargeant de transmettre cette offre, le CICR a donné son accord d'assumer l'exécution du transport, à l'adresse de la Croix-Rouge roumaine.

6) *Nouvelles demandes pour 1971.*

Les 7 octobre et 1er décembre 1970, le CICR a saisi la CEE pour l'octroi respectivement de 5000 tonnes de sucre cristallisé en sacs et 10 000 tonnes de céréales brutes.

En plus de la CEE, le CICR a obtenu de la Confédération suisse 533 tonnes de surplus agraires (lait en poudre, farine, fromage pour une valeur de 210 000 dollars). Ces vivres ont été utilisés dans le cadre des actions de secours du CICR en Grèce, en Jordanie, en République arabe du Yémen et en République démocratique populaire du Yémen, ainsi que dans les territoires occupés par Israël.

Service des secours

Le Service des secours a d'autre part continué à s'occuper de l'achat et de l'acheminement des secours, comme mentionné dans le tableau ci-après. Il a procédé à une réorganisation de ses stocks, en prévoyant des réserves de matériel pour les cas d'urgence. Enfin, le chef du service a effectué diverses missions en Grèce, en Asie du Sud-Est, en Syrie, en République arabe unie et en Jordanie, afin d'organiser ou de collaborer à la mise en place d'actions de secours.

RÉCAPITULATION DES SECOURS DISTRIBUÉS OU TRANSMIS PAR LE CICR EN 1970

Pays		Valeur en francs suisses [1]
Bolivie	Envoi de médicaments, vaccins, tentes, véhicules à la Croix-Rouge bolivienne	114.900,—
Cambodge	Envoi de Genève de plasma, médicaments, antibiotiques, matériel de prothèse, seringues, aiguilles	114.350,—
	Transmission d'un don d'antibiotiques de la Croix-Rouge danoise	7.500,—
	Aide sur place: vivres, vêtements, moustiquaires	108.000,—
Costa-Rica	Envoi de Genève de médicaments, matériel de pansement, trousses de premiers secours à la Croix-Rouge costaricienne	12.850,—
Côte d'Ivoire	Envoi de Genève de couvertures, draps, vêtements, sucre, 5 tonnes de lait en poudre à la Croix-Rouge de la Côte d'Ivoire pour les enfants réfugiés	89.320,—
Equateur	Envoi de Genève d'un véhicule « Clinomobil » à la Croix-Rouge équatorienne	30.000,—
Grèce	Envoi de Genève de 5 tonnes de fromage fondu	20.000,—
	Aide sur place: bons d'achat, livres, jeux, vêtements, médicaments	154.430,—
Guatemala	Envoi de Genève de trousses de premiers secours à la Croix-Rouge guatémaltèque	2.350,—
Haïti	Envoi de Genève de 2 tonnes de lait en poudre et de matériel de pansement à la Croix-Rouge haïtienne	15.700,—
Honduras	Envoi de Genève de trousses de premiers secours et d'une Landrover à la Croix-Rouge du Honduras	22.350,—
Hongrie	Envoi de Genève de médicaments à la Croix-Rouge hongroise	17.700,—
Indonésie	Envoi de Genève de médicaments à la Croix-Rouge indonésienne	23.800,—
Israël et territoires occupés	Envoi de Genève de 10 tonnes de poires séchées, 300 tonnes de farine de blé, protéines, vaccins	204.745,—
	Aide sur place	342.570,—
Jordanie [2]	Envoi de Genève de médicaments, matériel de pansement, brancards, matériel chirurgical, plasma, 400 tonnes de farine de la Confédération suisse	457.650,—
	Aide sur place	127.330,—
Laos	Transmission d'un don d'antibiotiques de la Croix-Rouge danoise	9.000,—
	Aide sur place: vêtements, couvertures, médicaments, vivres	144.000,—
Liban	Secours distribués par la délégation du CICR à Beyrouth	38.670,—
Nicaragua	Envoi de Genève de trousses de premiers secours et de médicaments à la Croix-Rouge du Nicaragua	12.300,—
Nigeria	Envoi de Genève de médicaments et de couvertures	787.000,—
Panama	Envoi de médicaments, trousses de premiers secours, vaccins à la Croix-Rouge de Panama	11.650,—
Paraguay	Envoi de médicaments à la Croix-Rouge paraguayenne	7.230,—
Pérou	Envoi de médicaments à la Croix-Rouge péruvienne	2.000,—

[1] Frais de transport exclus.
[2] Pour le conflit du mois de septembre, voir p. 93 ss. du présent rapport.

Pays		Valeur en francs suisses
Pologne	Envoi de Genève de médicaments à la Croix-Rouge polonaise	23.590,—
République Arabe Unie	Envoi de Genève de 10 tonnes de poires séchées et 500 tonnes de farine de blé pour les évacués du canal de Suez	314.500,—
	Aide sur place	45.840,—
Soudan	Envoi de 10 tonnes de lait en poudre et 500 tonnes de farine de blé au Croissant-Rouge soudanais	348.100,—
Tchad	Envoi de médicaments, lait en poudre, couvertures, vivres divers	125.250,—
Venezuela	Envoi de Genève de trousses de premiers secours à la Croix-Rouge vénézuélienne	1.360,—
République du Vietnam	Envoi de Genève de médicaments, instruments chirurgicaux et matériel de pansement.	27.210,—
	Distributions sur place aux prisons et orphelinats	45.320,—
République Arabe du Yémen	Envoi, par mer, de 60 tonnes de lait en poudre pour la population civile	333.600,—
	Envoi de Genève de médicaments, instruments chirurgicaux, plasma, 1 Landrover	57.660,—
	Atelier de prothèses	127.150,—
Rép. dém. pop. du Yémen	Envoi de médicaments, trousses de perfusion, 2 tonnes de riz, 76 tonnes de lait en poudre, 50 tonnes de farine de blé. . . .	491.120,—
G.R.A.E.	Envoi de Genève de médicaments au Service de Santé du G.R.A.E. à Kinshasa (don de la Croix-Rouge suédoise) . . .	23.270,—
Frelimo	Envoi de Genève de médicaments et matériel de pansement au Service de Santé du FRELIMO à Dar es-Salaam	12.930,—
P.A.I.G.C.	Envoi de Genève de médicaments au Service de Santé du P.A.I.G.C. à Dakar	9.200,—
	Total fr.s.	4.863.495,—

ACTION DE SECOURS DU CICR
EN COOPÉRATION AVEC LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE
EN FAVEUR DES VICTIMES DE LA GUERRE CIVILE EN JORDANIE

1) Liste des contributions

Sociétés nationales et Gouvernements	Au comptant	Personnel	Dons en nature (valeur indiquée lorsque connue)	Total francs suisses
Abu Dhabi		non spécifié		
Algérie		31.000,—	93.140,—	124.140,—
Australie Croix-Rouge	23.825,—			23.825,—
Autriche Croix-Rouge			66.000,—	66.000,—
Belgique *	2.300,—		530.500,—	532.800,—
Canada Croix-Rouge	71.600,—	8.526,—	72.240,—	152.366,—
Gouvernement	210.500,—			210.500,—
Chypre			non spécifié	non spécifié
Danemark *		648.102,—		648.102,—
Dubai		non spécifié		
Ethiopie Croix-Rouge	10.000,—			10.000,—
Finlande *	51.600,—	316.922,—	76.295,—	444.817,—
France Croix-Rouge	20.000,—	52.360,—		72.360,—
Gouvernement		1.193.500,—	74.382,—	1.267.882,—
Allemagne (Rép. dém.) Croix-Rouge			216.114,—	216.114,—
Allemagne (Rép. féd.) *		96.022,—	528.203,—	624.225,—
Grande-Bretagne Croix-Rouge	20.600,—	20.895,—	71.490,—	112.985,—
Gouvernement		2.000.000,—		2.000.000,—
Islande Croix-Rouge	2.500,—			2.500,—
Indonésie Gouvernement	22.800,—			22.800.—
Iraq		non spécifié		
Irlande Croix-Rouge	20.600,—			20.600,—
Israël Gouvernement			(400 tonnes)	
Italie Croix-Rouge *	94.551,—		175.000,—	269.551,—
Japon Croix-Rouge	8.640,—		10.035,—	18.675,—
Koweït Croissant-Rouge		non spécifié	618.100,—	618.100,—
Liban Croix-Rouge			58.700,—	58.700,—
Liechtenstein Croix-Rouge	5.000,—			5.000,—
Luxembourg Croix-Rouge	3.000,—			3.000,—
Lybie		non spécifié		
Monaco Croix-Rouge	1.560,—			1.560,—
Maroc Croissant-Rouge			250.000,—	250.000,—
Pays-Bas Croix-Rouge	210.000,—	35.700,—	190.281,—	435.981,—
Gouvernement	120.000,—		714.000,—	834.000,—

* Y compris la contribution gouvernementale

Pays	Au comptant	Personnel	Dons en nature (valeur indiquée lorsque connue)	Total francs suisses
Nouvelle-Zélande Croix-Rouge . . .	24.480,—			24.480,—
Norvège Croix-Rouge	60.400,—	30.200,—	513.400,—	604.000,—
Gouvernement	120.800,—			120.800,—
Philippines Croix-Rouge	1.080,—			1.080,—
Pologne Croix-Rouge			10.500,—	10.500,—
Quatar Gouvernement			300.000,—	300.000,—
Roumanie Croix-Rouge			112.700,—	112.700,—
Arabie Saoudite		non spécifié		
Afrique du Sud Croix-Rouge.	3.005,—			3.005,—
Espagne Croix-Rouge	10.000,—		135.000,—	145.000,—
Soudan		non spécifié		
Suède *	248.930,—	127.922,—	1.529.970,—	1 906.822,—
Suisse Croix-Rouge		25.000,—	100.000,—	125.000,—
Gouvernement		100.000,—	2.900.000,—	3.000.000,—
Syrie Croissant-Rouge	15.600,—			15.600,—
Tunisie Croissant-Rouge			non spécifié	
Turquie Croissant-Rouge			135.512,—	135.512,—
République Arabe Unie			non spécifié	
URSS Croix-Rouge		23.088,—	86.400,—	109.488,—
USA Croix-Rouge	216.000,—	71.755,—		287.755,—
Gouvernement	432.000,—	4.320.000,—		4.752.000,—
Yémen (Rép. dém. pop. du)			non spécifié	
Yougoslavie Croix-Rouge			15.000,—	15.000,—
AUTRES				
Communauté écon. européenne . .			1.000.000,—	1.000.000,—
Particuliers	27.300,—			27.300,—
Fédération luthérienne	43.200,—			43.200,—
OXFAM	154.500,—			154.500,—
« Save the Children Fund »		259.250,—		259.250,—
CARE		(inclus dans le Gouvern. US)	(150 tonnes)	
« Catholic Relief Services »			14.500,—	14.500,—
HCR	21.600,—			21.600,—
UNRWA			40.000,—	40.000,—
Groupes privés de la « West Bank »			(490 tonnes)	
	2.277.971,—	9.360.242,—	10.637.462,—	22.275.675,—

* Y compris la contribution gouvernementale

2) Rapport financier

	Francs suisses	
A. **Secours aux victimes**		
1. Aliments	151.429,—	
2. Vêtements	27.497,—	
3. Abris — objets de ménage — literie	157.227,—	
4. Traitements et fournitures médicales	603.440,—	
5. Transport	242.433,—	
6. Entreposage	113.245,—	
7. Fournitures et matériel spéciaux de secours	64.427,—	
8. Contribution au centre de rééducation et de membres artificiels sis en Jordanie	250.000,—	1.609.698,—
B. **Dépenses administratives (Siège et sur le terrain)**		
9. Salaires	97.443,—	
10. Assurances	69.387,—	
11. Allocations journalières et de voyage	301.018,—	
12. Communications	43.023,—	
13. Matériel de bureau et équipement personnel	81.357,—	
14. Entretien et stockage, dans un entrepôt de Beyrouth, du matériel et des fournitures prêts à être utilisés dans la région	76.045,—	668.273,—
Total A et B		2.277.971,—
Total des crédits promis et reçus		2.277.971,—
Valeur totale de l'aide apportée aux victimes du conflit jordanien :		
En espèces		2.277.971,—
En nature		10.637.462,—
En services		9.360.242,—
Total général		22.275.675.—